

Zeitschrift: Bulletin de la Société romande d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 16 (1919)
Heft: 12

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 07.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

Pour tout ce qui concerne le Journal, la Bibliothèque et la Caisse de la Société, s'adresser à M. SCHUMACHER à Dailens (Vaud).

— Compte de chèques et virements II. 1480. —

Secrétariat :
Dr ROTSCHY,
Cartigny (Genève).

Présidence :
A. MAYOR, juge,
Novalles.

Assurances :
L. FORESTIER,
Founex.

Le *Bulletin* est mensuel ; l'abonnement se paie à l'avance et pour une année, par **Fr. 5.10**, à verser au compte de chèques II. 1480, pour les abonnés *domiciliés en Suisse* ; par **Fr. 6.** — pour les *Etrangers* (valeur suisse). Par l'intermédiaire des sections de la Société romande, on reçoit le *Bulletin* à prix réduit, avec, en plus, les avantages gratuits suivants : Assurances, Bibliothèque, Conférences, Renseignements, etc.

Pour la publicité s'adresser exclusivement à :

ANNONCES-SUISSES, S. A.,
Société Générale Suisse de Publicité, J. HORT, Lausanne.

SEIZIÈME ANNÉE

N° 12.

DÉCEMBRE 1919

SOMMAIRE : Concours. — Avis. — Conseils aux débutants pour décembre (illustr.), par SCHUMACHER. — Communication de l'Etablissement de l'industrie laitière et bactériologique du Liebefeld (près Berne), par Dr MORGENTHALER, traduit par Dr ROTSCHY. — Assurance, vol et déprédations. — A propos de l'Assurance contre la loque, par Dr E. ROTSCHY. — Maladies des abeilles (suite), par L. F. — Observations sur la maladie de Nosema (suite), par J. KELLER. — Assurances : Rapport présenté à l'Assemblée générale à La Chaux-de-Fonds (suite et fin), par KELLER et SCHERF. — Réponses aux questions nos 8 et 9. — Question n° 10. — Nouvelles des ruchers. — Nouvelles des sections. — Dons reçus. — Table des matières.

CONCOURS

Un concours, à titre gracieux, est ouvert entre les dessinateurs pour la décoration de la page de couverture de notre *Bulletin*.

Nous n'avons pas besoin d'indiquer le sujet. Les seules réserves sont celles-ci : 1° Le dessin ne doit couvrir que les trois quarts de la page, le reste étant réservé aux conditions d'abonnement, etc. ; 2° Les écussons des six cantons (Berne, Neuchâtel, Fribourg, Vaud, Genève et Valais) doivent figurer dans la composition. Le titre sera peut-être : Revue apicole de la Suisse romande, ou Journal d'apiculture de la

Suisse romande, ou encore Revue romande d'apiculture. Ce titre, ainsi que la décision définitive dans la question de la couverture sont réservés au vote de l'assemblée des délégués de février 1920. Les projets seront soumis à un jury. Afin que celui-ci puisse juger en toute impartialité, les dessins ne seront pas signés, mais munis d'une légende, répétée dans un pli cacheté, contenant les nom, adresse et légende de l'auteur. Le tout sera envoyé au président de la Société romande, M. A. Mayor, à Novalles avant le 10 février 1920.

AVIS

Les participants à l'assemblée générale qui désirent une épreuve de la photographie prise au Saut du Doubs sont invités à faire leur commande *avant le 15 décembre*. Voici les prix demandés : grand format 18×24 à 3 fr., cartes postales à 50 cent. S'adresser à M. E. Robert, au Locle. Si le nombre de commandes n'est pas suffisant, les épreuves ne seront pas tirées.

* * *

Nous devons aviser que le numéro de janvier ne pourra être expédié qu'avec beaucoup de retard aux membres des sections dont les listes ne seront pas parvenues à la date fixée du 20 novembre, prolongée jusqu'au 25 dit. Nous le regrettons mais ne pouvons être rendu responsable de ce retard.

L'administrateur.

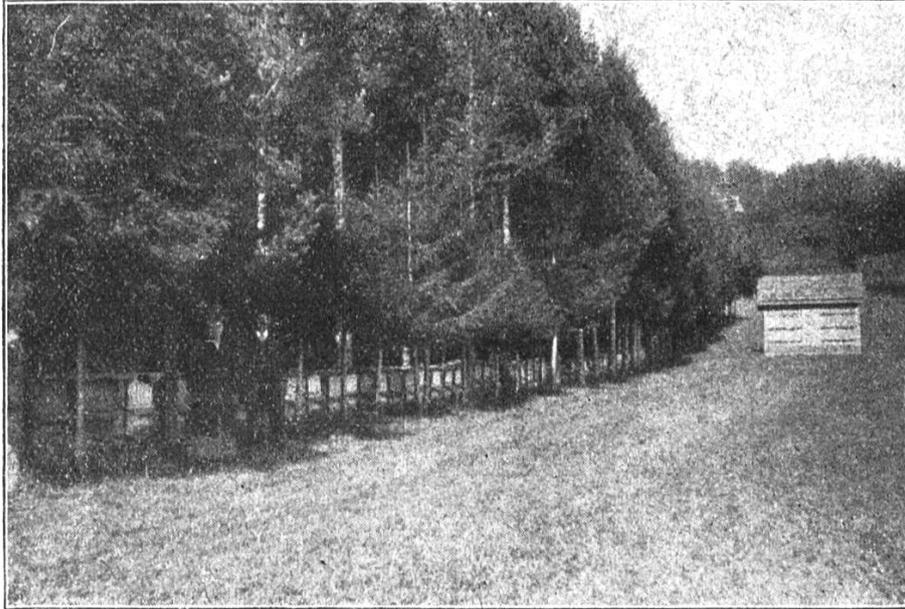
CONSEILS AUX DÉBUTANTS POUR DÉCEMBRE

Les froids ont commencé de bonne heure cette année ; les gelées, jusqu'à 5 degrés, de la neige qui a pris pied, des coups de vent âpres et perçants ont confiné très tôt nos abeilles dans leurs cantonnements d'hiver. Aux ruches possédant à l'arrière une vitre, on pouvait constater que le groupe était très resserré au commencement d'octobre déjà. Cet hiver précoce n'est pas pour nous déplaire au point de vue apicole si toutes les précautions ont été prises à temps ; mais il est désastreux pour ceux qui renvoient toujours les opérations à faire au rucher ; c'est une leçon de plus dont nous souhaitons qu'ils profitent, pour leur bien et celui de leurs abeilles.

Il n'y a donc plus rien à faire au rucher, mais ne l'abandonnez pas complètement ; le feuillage des arbres tombe, les frondaisons magnifiques de l'automne disparaissent après avoir jeté leur éclat si riche-

ment et si diversement coloré et de toutes ces feuilles chassées par le vent quelques-unes peuvent venir obstruer les trous de vol, et les abeilles ont besoin d'air et d'autre part il faut que l'air vicié puisse sortir librement.

Allez donc de temps en temps voir ce qui se passe autour de vos ruches, mais laissez-les tranquilles, tout attouchement fait distendre le groupe, tomber quelques engourdies qui ne peuvent rejoindre la grappe, etc.



Rucher de M. Rully, à Bassecourt.

N'oubliez pas non plus de vérifier une fois ou l'autre vos rayons bâtis que vous aurez soigneusement soufrés puis enfermés dans des hausses ou caisses : les fausses-teignes ou les souris, je vous autorise à les déranger dans leur travail si funeste. Mais maniez ces rayons avec précaution, la cire est fragile à cette saison.

L'apiculteur travaille à l'atelier, prépare avec soin et exactitude tout ou à peu près tout ce dont il aura besoin pour la bonne saison prochaine. Il lit et relit les ouvrages de fond, non pour les avoir lus, mais pour s'en pénétrer de telle façon qu'il les possède non seulement sur les rayons de la bibliothèque, mais par l'esprit.

Le miel s'est vendu facilement cette année aussi malgré les appréhensions que quelques-uns pouvaient avoir. J'espère cependant que chacun en aura gardé — pour soi-même d'abord — l'apiculteur doit être un consommateur fidèle et régulier de ce produit qu'il prône et dont il doit pouvoir, par expérience, vanter les effets et la valeur. Il faut en garder aussi pour les malades de votre entourage — proche ou loin-

tain — puis aussi pour vos petits clients fidèles qui aiment à se servir directement chez le producteur. Ils sont bien rares ceux qui se repentent d'avoir gardé chaque année une partie de leur récolte.

Nous voici au dernier numéro de cette année 1919. Notre petit journal a pu vaillamment passer ces années de crise, non pas sans de durs moments. Il a bien des lacunes encore et le rédacteur en présente ses excuses aux lecteurs pour ce qui le concerne ; les « conseils » sont plus difficiles à rédiger qu'il ne le semble ; il est difficile aussi souvent de trouver et de choisir les articles et... impossible de contenter tout le monde. On voudra bien le comprendre et accorder au soussigné toute l'indulgence qu'il réclame.

D'autre part, les nombreux articles d'apiculteurs célèbres ou d'observateurs encore peu connus mais habiles, constituent, n'est-il pas vrai, une contre-partie valant bien la finance que coûte le journal. Je suis bien persuadé que ceux qui ont voulu le lire et en profiter ont facilement gagné ou économisé les 5 francs qu'on demande.

Restez-nous donc fidèles et même faites-nous de la réclame ; il faut de plus en plus que les apiculteurs eux aussi s'unissent, car partout s'organisent des groupements dans tous les domaines. En apiculture il ne saurait en être autrement, puisque c'est l'abeille elle-même qui nous l'enseigne : les fortes colonies sont celles qui amassent les belles récoltes, et qui se défendent victorieusement, ne l'oublions jamais.

Et maintenant, chers collègues, bon hiver, le moins de rhumes et de rhumatismes possible, de bonnes soirées, joyeux Noël, voilà bien des choses que je vous souhaite avec la plus chaleureuse cordialité.

Schumacher.

**COMMUNICATION DE L'ÉTABLISSEMENT
DE L'INDUSTRIE LAITIÈRE ET BACTÉRIOLOGIQUE
DU LIEBEFELD (près Berne)**

Directeur : Professeur Dr E. BURRI.

Depuis peu de temps, un laboratoire de chimie biologique à Nice, rue Cotta, 1, (A. Prudhomme) a présenté sur le marché deux nouveaux remèdes : un soi-disant « Vaccin anti-loque », qui, donné avec la nourriture aux colonies loqueuses, doit arrêter et faire disparaître la maladie, et une « Solution anti-loque » comme remède préventif et moyen de désinfection¹. Divers apiculteurs nous ont demandé ce qu'il en était de ces deux nouvelles découvertes et si réellement elles signifiaient la fin de la peste loqueuse comme l'indiquait le prospectus de la maison. Dans ce but et grâce à l'aimable entremise d'un apiculteur

de la région, notre établissement a fait venir les deux remèdes pour les soumettre à l'analyse. Etant donné la saison avancée, l'essai avec le « Vaccin » n'a pas encore pu être terminé ; ce n'est qu'au printemps que l'on pourra juger de son effet. Par contre nous pouvons parler aujourd'hui de la « Solution ».

Le prospectus de la maison en parle dans les termes suivants :

Nous attirons votre attention sur ce fait que notre solution anti-loque préserve non seulement de la loque, mais de toutes les maladies des abeilles quelles qu'elles soient.

Vous avez donc un intérêt primordial à vous munir de ce précieux produit, même si en ce moment vos ruches sont florissantes, car demain tout peut être compromis ou perdu, vous le savez, si vous ne pouvez juguler aussitôt telle épidémie qui peut subitement se déclarer.

Notre solution anti-loque sera la sauvegarde de ces catastrophes ; c'est une police d'assurance qui couvrira tous vos risques apicoles.

et à un autre endroit :

Sous le nom de « Solution anti-loque », je préconise un antiseptique nouveau qui a un pouvoir microbicide supérieur à celui du formol, mais qui n'est pas toxique ; les larves peuvent parfaitement le supporter, en absorber même, sans aucun inconvénient.

L'envoi consistait en 5 petits flacons de verre emballés dans une boîte de bois et contenant chacun 6 à 7 centimètres cubes d'un liquide bleu. D'après le prospectus chacun de ces flacons revient dans le commerce à 2 francs, le tout donc à 10 francs. (Nous reçûmes l'envoi y compris le « Vaccin » qui coûte également 10 francs, pour le prix de faveur de 12 francs.) Selon le mode d'emploi, la solution prête à l'usage s'obtient en mélangeant le contenu d'un flacon à 1 litre d'eau, ce qui représente à peu près une solution au $\frac{1}{150}$.

L'analyse chimique (exécutée au laboratoire chimique de notre établissement) donna le résultat suivant :

Le liquide contient principalement de l'acide fluorhydrique, lié à de la soude et de l'aluminium. Le sel employé dans la verrerie sous le nom de *Cryolithe* se rapprocherait le plus de cette substance par rapport à sa composition. Un colorant analogue au bleu de Méthylène colore la solution en bleu.

La puissance bactéricide du remède fut essayée sur quatre espèces différentes de bactéries (*Bacillus alvei*, *Bac. mesentericus*, *Bac. prodigiosus* et une espèce de *coccus*.) Le résultat fut que la solution dans la dilution prescrite reste *complètement sans effet* contre les bactéries. Non seulement il n'y eut aucune destruction de microbes, mais les bactéries se développèrent et augmentèrent même parfaitement bien. De

même dans une solution « prête à l'emploi » et à laquelle on ajouta dans une autre expérience du sucre, se développèrent des levures et des moisissures. Il est clair qu'à ce sujet on ne saurait parler d'une destruction des germes de la loque. Un essai comparatif démontra en plus que le pouvoir bactéricide de la *Solution originale non diluée* est pour le moins dix fois inférieure à celui de la formaline à 40% du commerce. Des détails plus complets sur ces essais sont à la disposition des intéressés.

Quant à l'*Effet sur les abeilles*, je l'examinai en plaçant 30 abeilles dans deux cages. Les unes furent nourries avec du miel additionné de « Solution anti-loque » dans la dilution prescrite pour l'emploi ; celles de l'autre cage servirent au contrôle et ne reçurent que du miel pur. Les abeilles acceptèrent le miel mélangé à la solution. Du moment que dans les essais bactériologiques mentionnés le remède s'était montré comme très anodin vis-à-vis d'êtres animés, on ne devait pas s'attendre à ce qu'il fut très nuisible aux abeilles. Contre toute attente, le résultat fut tout autre : Dès le second jour les abeilles contenues dans la cage avec la « Solution anti-loque » commencèrent à mourir ; le quatrième jour il y en avait vingt-cinq de mortes sur trente alors que dans la cage-contrôle contenant du miel pur, les trente abeilles étaient vives et en bonne santé. Cet essai démontre une fois de plus et de belle façon que les abeilles sont plus sensibles aux désinfectants que les bactéries.

On offre donc aux apiculteurs avec la solution anti-loque un remède à un prix disproportionné, nullement justifié par la composition chimique, et qui, complètement inutilisable pour la destruction des bactéries, est bien plutôt nuisible à la santé des abeilles. Aussi voudrions-nous mettre en garde les apiculteurs suisses contre l'achat de ce remède et en même temps leur conseiller d'attendre la fin de nos essais avec le « Vaccin » avant d'acheter ce dernier.

Traduit par *Dr Rotschy.*

Dr Morgenthaler.

Note du traducteur. — On ne saurait trop remercier le Dr Morgenthaler pour le dévouement qu'il témoigne à la cause apicole et pour ne pas justifier le proverbe qui veut que tout flatteur vit aux dépens de celui qui l'écoute, loin de le flatter, envoyons-lui tout ce qui nous paraît suspect dans la santé de nos colonies. Ce sera là sa plus belle récompense et pour nous ce sera un placement de père de famille. Quoiqu'en médecine aussi bien qu'en apiculture la bêtise humaine soit le « vrai filon » il ne faut pas se lasser de lutter contre cette exploitation de la crédulité du public. A ce point de vue, le Dr Morgenthaler nous rend par son présent travail un fier service et nous lui disons sincèrement merci.

ASSURANCE, VOL ET DÉPRÉDATIONS

Cette assurance ne pourra fonctionner qu'après l'assemblée des délégués, si celle-ci l'admet, soit probablement à partir du 1^{er} mars 1920. Nous publierons alors le contrat et les conditions.

Le Comité.

A PROPOS DE L'ASSURANCE CONTRE LA LOQUE

Dans le numéro de novembre, M. Scherf, qu'entre parenthèses, je félicite pour son travail consciencieux, dit que Genève n'a pas d'arrêté cantonal contre la loque et se tire d'affaire avec les 600 francs accordés par l'Etat. C'est là une erreur à laquelle j'ai peut-être contribué en n'indiquant pas en temps et lieu voulus l'arrêté du 10 octobre 1910 par lequel la loque est mise au même rang que les autres maladies infectieuses du bétail. Cet arrêté existe et le Département de l'agriculture a consenti à remettre l'application entre les mains de la Société genevoise d'apiculture ; c'est un cadeau plutôt désagréable quoique honorable. Ce qui n'existe pas, c'est l'assurance obligatoire et la Société doit se débrouiller comme elle peut avec l'allocation de l'Etat. A plusieurs reprises nous avons eu des entrevues avec le chef du Département de l'agriculture, mais chaque fois le mot « obligatoire » mettait à néant tous les projets et comme cette obligation, accompagnée d'une indemnité pour chaque colonie détruite, ne pourrait être mise en vigueur qu'au moyen d'un impôt, elle devrait faire l'objet d'une discussion au Grand Conseil et être promulguée sous forme de loi. Nos édiles sont peu portés à discuter sur les abeilles et ne comprendraient pas que leur temps fût employé à discuter abeilles, alors que toute leur activité est déjà prise pour des sujets plus sérieux. Ils ont l'habitude de se piquer mutuellement avec la langue et l'aiguillon ferait une homéopathie renversée. Si j'en crois certains souvenirs, nous ne sommes pas plus mal logés que nos amis vaudois chez lesquels l'impôt existe, mais où les visites ne se font que fort rarement, irrégulièrement et même pas du tout. De mai à juillet, les ruches genevoises sont visitées par les inspecteurs choisis parmi les membres dévoués de la Société ; un chef-inspecteur centralise les résultats, donne les indications et aucune ruche n'est détruite sans qu'une analyse n'ait été faite au Liebfeld. Cela exige un grand travail, beaucoup de dévouement, mais c'est un travail utile et un dévouement... un peu égoïste, car chaque apiculteur a intérêt à savoir ce qui se passe chez le voisin. Je

ne puis entrer dans plus de détails, mais je crois qu'à choisir entre un impôt et une indemnité sans visites régulières et notre système, il n'y a pas d'hésitation à avoir. Quant au reste, je ne voulais que rectifier l'erreur involontaire de M. Scheef et faire mon *mea culpa*, si j'ai oublié de lui citer l'arrêté du 10 octobre 1910.

Dr E. Rotschy.

MALADIES DES ABEILLES

(SUITE)

5° *La constipation.*

La *constipation* est l'antithèse de la dysenterie, elle en est souvent la conséquence. Dans ce cas les abeilles ne perdent plus involontairement leurs matières fécales, elles sont au contraire incapables de les évacuer, à cause d'une contraction violente faisant suite à un relâchement exagéré des organes.

Cette affection n'atteint ordinairement que les ruchées déjà affaiblies par la dysenterie, ou bien celles logées dans de mauvaises conditions. Il est des pays où elle sévit chaque année avec intensité, ce qui occasionne une forte dépopulation à un moment où les ruches auraient précisément besoin d'être très peuplées. Elle est plutôt rare sous nos latitudes.

Le meilleur moyen d'y remédier est de nourrir les abeilles pendant plusieurs jours de suite, mais à faibles doses, pour qu'elles ne soient pas tentées d'emmagasiner cette nourriture, d'un sirop tiède, formé de parties égales d'eau et de sucre, auquel on peut ajouter environ 2 gr. de bicarbonate de soude par litre de sirop, et qu'on administre le soir par ration d'un décilitre.

L. F.

6° *Le mal de mai.*

Les abeilles sont souvent atteintes d'une maladie qui ressemble un peu à la dysenterie, mais qui est plus grave. Elles ont alors l'abdomen plus ou moins dilaté et rempli de matières qu'elles ne peuvent expulser. Elles perdent leurs poils et prennent l'apparence de vieilles abeilles. On les voit se traîner péniblement sur les rayons et la planchette de vol. Elles semblent paralysées ou prises de vertige, ce qui a fait donner à ce mal les noms de *paralysie* ou de *vertige*, mais qui est plus connu sous celui de *mal de mai*, parce qu'il apparaît presque toujours vers cette époque de l'année. Les abeilles adultes sont seules atteintes.

Le mal de mai sévit avec beaucoup plus d'intensité dans les pays

plus chauds que chez nous, où il passe inaperçu lorsque la saison est un peu fraîche. Il ne présente de gravité que pendant les printemps secs et chauds.

On ne connaît pas encore exactement la cause de ce mal. Son apparition coïncide parfois avec un brusque abaissement ou une élévation subite de température. Il faut donc supposer que, sous l'influence des changements climatiques, les aliments se coagulent dans les organes et les insectes, devenant incapables de voler, par suite de l'impossibilité de distendre leurs sacs trachéens, atteints d'un curieux tremblement, se traînent et tombent en tournoyant quelques instants, puis meurent bientôt dans les convulsions.

On reconnaît, au milieu des autres, les insectes atteints du mal de mai, à leur abdomen fortement gonflé. Les organes digestifs sont encombrés de matières couleur brun-jaune, passant rapidement au noir et d'une odeur nauséabonde qui s'accroît à mesure que leur fermentation augmente.

La maladie se propage probablement par contagion et atteint les insectes de tout âge, mais n'affecte pas le couvain. Quoi qu'il en soit, la ruche s'affaiblit jusqu'à devenir une non-valeur.

Lorsque le mal apparaît avec intensité, le mieux est de réunir immédiatement la colonie malade à une voisine forte et en bonne santé. La chaleur sauvera les abeilles indisposées. La réunion se fera le soir, en utilisant un sirop parfumé. On a aussi essayé de donner à la ruche malade du bon miel en rayon et désoperculé, de la loger dans une autre habitation plus chaude et de la réchauffer artificiellement. On a également nourri les abeilles avec du miel pur dans lequel on avait fait bouillir des plantes aromatiques, telles que la lavande, le romarin, la sarriette, etc., et auquel on avait ajouté un peu d'acide salicylique. Ces traitements ont parfois réussi à enrayer le mal, mais ils ont aussi échoué.

Je viens de dire que le mal de mai est appelé vertige dans des contrées et paralysie dans d'autres. Bien qu'une foule d'apiculteurs, et des plus compétents, affirment que ces trois appellations désignent une seule et même maladie, d'autres, non moins dignes de foi, soutiennent qu'on est réellement en présence de trois affections différentes. En face de cette diversité d'opinions je citerai simplement le fait que l'examen bactériologique des insectes morts de paralysie, de vertige ou de mal de mai, a donné comme résultat la découverte d'un seul microbe, le *bacillus depilis*, ainsi désigné parce que sa présence amène la perte des poils de l'insecte.

L. F.

(A. sucre)

OBSERVATIONS SUR LA MALADIE DE NOSEMA

(SUITE)

Nous avons vu que la faiblesse de la colonie est un des symptômes qui caractérise le plus la maladie de nosema. S'il y a seulement un petit nombre d'abeilles atteintes ou si l'infection ne dure que peu de temps, l'affaiblissement passe inaperçu. La perte de la force est le plus souvent graduelle, mais elle peut aussi se manifester soudainement.

L'abeille malade ne diffère pas dans son apparence extérieure et dans sa conduite générale de l'abeille bien portante. Les ouvrières infectées apportent du pollen, du miel et de l'eau et ne se distinguent pas à l'entrée de la ruche de leurs sœurs qui sont en santé. On a trouvé par les expériences faites pendant l'automne et l'hiver que le corps d'une colonie fortement atteinte s'agitait facilement et une fois débarrassées les abeilles couraient fatalement à leur perte. La reine fait son ouvrage cependant et quand la colonie périclité et meurt, elle se trouve dans la dernière poignée d'abeilles. Le couvain est normal en apparence, mais il est souvent en si grande proportion qu'il ne peut pas recevoir les soins appropriés. Tôt ou tard l'estomac de l'abeille malade fournit une preuve évidente de la présence du mal. Cet organe prend à la fin de la deuxième semaine après l'infection une teinte plus claire, il est aussi un peu plus volumineux, plus tendre et se déchire facilement ; plus tard encore sa taille est normale et sa couleur presque blanche. C'est le symptôme le plus précis de la présence de la maladie. Les taches qui caractérisent la dysenterie et le tremblement qui indique souvent une condition anormale de l'abeille ne peuvent pas être considérés comme symptômes du mal. Il y a probablement plus d'abeilles mortes sur le sol devant une ruche atteinte de nosema que devant une colonie saine, mais on ne trouve que rarement ou jamais des tas d'abeilles mortes devant une ruche malade de nosema comme devant les colonies atteintes de paralysie. La mortalité dans une ruche malade de nosema est plus grande en automne et en hiver que dans une colonie en santé. Les abeilles qui se traînent péniblement, qui grimpent et retombent autour de l'entrée ne sont pas une preuve de la présence de nosema.

Quand une colonie est infectée artificiellement par le sirop contenant le parasite de nosema apis, toutes les ouvrières et les faux-bourçons sont atteints par le mal, mais les reines de ces colonies échappent fréquemment à la contagion surtout pendant la période de la ponte. Les vieilles abeilles luisantes, quoique susceptibles d'être

infectées par inoculation, ne sont pas frappées par la maladie à leur état naturel. Il est intéressant d'apprendre que le couvain d'une ruche infectée et que les jeunes abeilles sortant de leurs cellules se trouvent invariablement franches de l'infection.

Combien de temps les abeilles infectées vivent-elles ? Il est évident que la maladie abrège la vie de l'abeille. Certaines observations semblent prouver que l'ouvrière recouvre quelquefois sa santé, mais ce cas est sûrement une exception. Des expériences faites sur des colonies de force moyenne auxquelles on avait inoculé le parasite à la fin de l'automne ont démontré que la plupart des ouvrières vivaient plus de deux mois et moins de trois mois en hiver. Pendant l'été, presque toutes les ouvrières infectées meurent dans moins d'un mois. Les reines atteintes plus rarement et moins fortement que les ouvrières se guérissent de la maladie dans les circonstances favorables surtout pendant la saison active.

(A suivre)

ASSURANCE

Rapport présenté à l'Assemblée générale
de la Société Romande d'Apiculture à La Chaux-de-Fonds.

(Collaboration de MM. Keller et Scherf.)

(Suite. — Voir numéro de novembre.)

Sans vous fatiguer par des statistiques en déroulant le tableau de l'assurance dans chacun de nos cantons romands, vous me **permettez** de terminer l'assurance contre la loque par deux considérations générales :

- 1° L'assurance pratiquée dans la Suisse allemande coûte aux apiculteurs 5 centimes par colonie, le Haut-Valais seul fournit une contribution de 15 centimes par ruche à cause des nombreux cas de loque dans ce demi-canton. Le succès qui a couronné les persévérants efforts de la Société des amis de l'abeille est si « épatant » que plusieurs cantons sont, au moins momentanément, débarrassés de la loque. D'un autre côté, chose étonnante, nos confrères allemands ont réussi à amasser un fonds de réserve qui leur permettra bientôt de renoncer à la perception de la prime de 5 centimes, l'abonnement au journal couvrira les frais de l'assurance contre la loque. C'est un résultat *brillant* dont nous pouvons être jaloux et qui nous fait toucher du doigt notre état d'infériorité.

2° Comment ferons-nous dans la Suisse française pour parvenir à une situation aussi florissante ? Nos gouvernements luttent loyalement contre la loque, ils paient honnêtement les indemnités, mais, disons-le candidement, *ils nous font payer notre assurance un peu cher*, et les progrès réalisés me semblent minimes, lents. Pour accélérer notre marche en avant, il est absolument urgent que nous fassions mieux l'éducation du public apicole et que nous nous efforcions de créer un fonds spécial pour combattre la loque.

L'éducation apicole ! Nos livres sur l'apiculture, notre *Bulletin* sèment l'instruction à pleines mains ; nos Départements d'agriculture ont fait donner dernièrement des conférences sur la loque par notre savant confrère M. Forestier, mais le public lit peu, comprend mal et assiste peu nombreux aux conférences. Quand tous les propriétaires d'abeilles seront pénétrés de l'idée qu'il ne suffit pas d'avoir des abeilles, mais qu'il faut donner à ces dernières des soins assidus et intelligents, quand ils connaîtront l'histoire naturelle — j'allais dire l'anatomie — de notre insecte, quand on aura fait comprendre aux novices qu'il y a du danger d'augmenter intempestivement les colonies, de faire des essaims artificiels et d'acheter du vieux matériel, quand on saura que l'abeille a le droit de jouir du fruit de ses labeurs et de manger plutôt du miel que du sirop : alors l'éducation commencera à dissiper les ténèbres de l'ignorance et le jour où les maladies seront vaincues poindra bientôt à l'horizon.

Mais n'oublions pas que la pratique doit accompagner la théorie : créons un fonds de réserve. Nous serons quelque un quand nous aurons une petite fortune pour parer aux coups de la méchanceté du sort. *Un fonds de réserve nous permettrait d'unifier dans la Suisse romande la prime d'assurance* et s'il formait un jour un capital assez important, nous pourrions alors cesser tout à fait nos contributions à la caisse de l'assurance contre la loque. Les cantons romands qui ont pris l'administration en mains ont réalisé des fonds de réserve. Ainsi le canton de Fribourg possède un fonds de réserve de 4500 fr. Le pays de Vaud a fait un si grand boni l'année passée qu'il renoncera cette année (1919) à percevoir la prime annuelle. Le fonds de réserve de Neuchâtel se monte actuellement à 1927 fr. Le Valais disposait à la fin de l'année 1918, 1500 fr. et espère pousser sa fortune jusqu'à 2500 fr. cette année-ci ; Jura-Bernois, 329 fr. à la fin de l'exercice précédent. Je ne parle pas du canton de Genève qui subventionne l'apiculture de 600 fr. et laisse ensuite aux apiculteurs toute liberté de lutter contre la loque, de guérir ou de détruire les ruches loqueuses, de payer *ou de*

ne pas payer une indemnité pour les pertes éprouvées par les possesseurs d'abeilles.

Il est évident que la Suisse romande manque de cohésion d'unité ; mais chaque canton a l'institution de l'assurance contre la loque, sauf Genève¹. Un fonds de réserve représentant les intérêts de notre Société Romande nous donnerait certainement plus de force, nous donnerait plus d'indépendance, nous rendrait capables d'unifier et d'abaisser nos contributions à l'assurance et d'augmenter dans une notable mesure les indemnités pour les cas de loque. C'est pourquoi je termine par le postulat de *créer dans toute la Suisse romande un fonds de réserve*. Le jour où nous posséderons une fortune — tant modeste soit-elle — nous pourrons secourir nos confrères « loqueux » ou frappés d'un autre malheur. Ayons le courage de commencer aujourd'hui, de donner la première obole pour ce fonds de réserve.

Les intérêts divers de nos sociétés cantonales doivent faire place à l'esprit d'entr'aide confédérale.

Les Caisses nouvellement fondées et qui ont pu profiter des expériences des vieilles administrations comme des bonnes années d'apiculture se reformeraient sur des bases nouvelles.

De l'association de tous dépendra le profit de tous. Le lien commun des assurances apicoles romandes ou suisses servira les intérêts de la patrie.

L'agriculture est la richesse des nations. Faisons aussi profiter notre nation des bienfaits de l'apiculture intensive. Groupons nos efforts pour faire produire beaucoup de miel par des abeilles de race vigoureuse et comme nos avettes butinons dans toutes les corolles pour mettre en commun le produit de nos récoltes d'expérience, de science, de charité. Précieux de l'exemple de nos amies, aimons notre maison, *la Société d'apiculture*, restaurons-là en créant pour le bien-être des apiculteurs un lien nouveau de fraternité et d'entr'aide.

A. Scherf.

RÉPONSES A LA QUESTION N° 8

Le carton, employé comme revêtement dans la construction des ruches, est supérieur au bois, si on se borne à considérer le point de vue thermique. La température intérieure y est plus régulière, pour la bonne raison que le carton est plus isolant que le bois. Les ruches ainsi construites sont très durables, même en plein air, à condition toutefois que le carton soit toujours bien enduit de peinture ; sans cette précaution, celui-ci se voile par l'action de l'humidité et ne tarde pas à se détériorer.

¹ Voir l'article du Dr Rotschy, page 287 (*Réd.*).

Une bonne partie de mes ruches provenant de la maison Siebenthal à Aigle, sont doublées de carton ; j'en suis très satisfait. Plusieurs d'entre elles ont plus de trente ans d'existence.

E. Péclard.

* * *

En prenant du carton très fort et le passant plusieurs fois sur les deux faces avec la préparation déjà indiquée dans le *Bulletin*, à savoir : un litre de goudron de gaz et deux décilitres de pétrole, le tout chauffé, vous serez satisfait de son usage, mais cela ne vaudra jamais la doublure en bois.

L^s Fusay.

* * *

Le carton comme revêtement extérieur des ruches, doit être abandonné par les fabricants.

En effet, le carton, après avoir subi toutes les intempéries devrait pour être conservé, recevoir chaque année une couche de vernis ; malgré cette précaution, le carton se gondole par suite d'absorption d'eau ; il finit par pourrir et finalement vous entretenez sous cette couche de vernis une humidité qui ne peut être que funeste.

Il existe actuellement dans le commerce un carton imperméable appelé Isofelt qui me paraît réaliser tous les vœux, il est composé d'une partie de chiffons cardés avec une composition que l'on ne peut définir étant le secret du fabricant ; celui-ci garantit une durée équivalente à la tuile. Il se fait en trois épaisseurs.

Si l'on ne peut substituer le carton alors il serait préférable de revêtir le corps de ruche avec du bois.

Heyraud.

RÉPONSES A LA QUESTION N° 9

Dans l'élevage des reines au moyen des boîtes à fécondation, celles-ci peuvent être utilisées sans incorporer du couvain pour autant que le nucleus n'est pas à proximité du rucher ; mais pour plus de sûreté et en quelque circonstance que ce soit, il est préférable que le nucleus soit pourvu de couvain de tout âge.

Heyraud.

* * *

Depuis plusieurs années je m'occupe de l'élevage de reines. J'ai toujours introduit dans mes ruchettes, abeilles et reine *sans* couvain. J'ai toujours obtenu d'excellents résultats. Les désertions sont une rareté.

Les désertions proviennent de ceci :

1. Lorsque l'on peuple les ruchettes de vieilles abeilles seulement, et à jeun. Celles-ci doivent avoir l'estomac bien garni.
2. Trop peu d'abeilles, les vieilles retournent à la souche.
3. Le nourrisseur de la ruchette coule, la colonie est anéantie par les pillardes.
4. Les ruchettes sont placées en plein soleil, à tous les vents sans abri.
5. Placées trop près du sol, elles sont envahies par les fourmis.

6. Manque de nourriture. Le nourrisseur doit contenir au moins une livre de pâte de miel (pas de sirop de sucre) qui doit être introduit dans le nourrisseur avant les abeilles.

7. Visite trop tôt. Le plus grand pécheur, c'est souvent l'apiculteur lui-même qui poussé par la curiosité ne peut attendre quinze jours au moins pour voir ce qui se passe dans ces colonies. Les visites nuisent. Les abeilles d'une ruche dont la reine vient d'être fécondée sont très excitées. Une visite à pareil moment les excitera encore davantage, et elles tueront la reine.

L'introduction de couvain dans les ruchettes de fécondation est à mon avis inutile, plutôt nuisible. Les abeilles qui devraient vouer leurs soins à leur jeune mère, devront s'occuper à nourrir et à réchauffer le couvain. La fécondation est très longue.

Sans couvain, les abeilles n'ont qu'à s'occuper de leur reine, la fécondation est très rapide, entre trois et huit jours, si le temps est favorable aux sorties.

Delémont, 3 novembre 1919.

Jos. Walther.

* * *

Si vous voulez éviter la perte de vos reines, il faut absolument qu'il y ait du couvain dans vos ruchettes à fécondation. On peut réussir quelquefois sans cela, mais malgré mes soixante ans d'expérience dans le métier, je ne vois pas trop comment on pourrait empêcher les abeilles de suivre leur reine si elles ne sont pas retenues par la garde de couvain.

Ls Fusay.

QUESTION N° 10

Connait-on un préventif de la loque ? L'acide formique, par exemple, donné à petites doses lors du nourrissage, est-il recommandable ?

L. Mayor-Givel.

NOUVELLES DES RUCHERS

Jules Mahon, Courfaivre, le 2 août 1919. — La récolte en miel pendant ce dernier mois de juillet a été d'autant plus pauvre que celle de juillet 1918 a été abondante. Les deux ruches sur balance accusent respectivement 2 kg. 300 et 4 kg. 550 de diminution.

Cela diminue d'une jolie façon les chiffres moyens de la première récolte que je donnais dans ma dernière correspondance. Pour peu que cela continue, elle se chiffrera par zéro et les vivres d'hiver seront à donner au grand complet.

Les chambres à couvain sont à peu près vides de miel, mais par contre il s'y trouve un beau couvain, plus qu'au commencement du mois. Beaucoup de colonies en ont encore de tout âge dans les hausses. Il n'est pas rare de trouver encore du couvain de bourdon et toutes les colonies ont

encore de ces derniers en plus ou moins grand nombre. Espèrent-elles encore une récolte ou bien les gardent-elles pour diminuer d'autant ce que leur propriétaire comptait s'approprier et lui causer une dépense d'autant plus lourde. ? On signale encore des essaimages à la fin de ce mois de divers ruchers.

* * *

J. D. Stalé, Melide (Tessin), 31 août 1919. — Passer un mois de vacances au Tessin et ne pas m'occuper un peu d'apiculture aurait été un comble, aussi me suis-je décidé à faire l'autre jour une petite visite à Banco, à M. Domenico Zarri, dont j'avais trouvé l'adresse dans le journal d'apiculture tessinois *L'Ape*.

Et parce qu'il m'avait rendu service il m'a paru vouloir encore ajouter au service, la reconnaissance. Je savais que l'on pouvait compter sur le bon accueil de nos Confédérés tessinois, mais la réalité a dépassé toutes mes espérances, même les plus optimistes. Nous avons été accueillis, mon fils et moi, non pas comme des gens avec qui l'on se réjouit de faire connaissance, mais comme des amis que l'on revoit avec un plaisir nouveau après une longue séparation. Oh ce sourire, cet accueil à notre arrivée, de la part de tous les membres de la famille, je ne les oublierai jamais.

Après un excellent café noir comme je n'en avais pas dégusté depuis longtemps (souvenez-vous, amis apiculteurs, que M. Zarri est propriétaire de l'Osteria de Banco) nous passons dans une salle où l'extraction du miel s'est faite le matin même. La récolte hélas ! est maigre, la plus mauvaise dans le cours des quarante-sept dernières années, au dire de M. Z. Comme chez nous, la sécheresse s'est fait sentir, et quoique partout nous voyions la bruyère et le sarrasin en fleurs, les abeilles ne récoltent que peu de chose ou même rien.

Mais passons au rucher, magnifique pavillon octogone où règne une température presque toujours égale et toujours inférieure, par les grandes chaleurs à la température extérieure. C'est le système suisse qui est ici employé. Et je reviens un peu de mes préventions contre ce système en suivant les démonstrations de mon hôte. Je crois pourtant qu'avec nos abeilles noires les visites complètes d'une ruche présenteraient certains inconvénients que ne présente pas la race italienne.

Le rucher n'est pas terminé, mais M. Zarri le termine à loisir, corrigeant peu à peu certaines erreurs commises au début. Il fait tout lui-même, et j'ai admiré son abreuvoir, ses ruches et leur disposition, son extracteur et tant d'autres outils qu'avec un peu d'intelligence et de savoir faire l'apiculteur pourrait se construire lui-même.

Et il étudie et ce qui vaut mieux, il sait étudier. Un volume de Hommel qu'il me présente en dit long à ce sujet.

Mais le temps est mesuré. Il faut partir par l'automobile qui doit me reconduire à Magliaso. Et je regrette de n'avoir pas su me réserver plus de temps pour fraterniser avec ces collègues. Et il me reste un désir, celui de revenir dans un pays si beau et de profiter de ces bonnes conversations où il y a toujours tant à apprendre.

J'ajoute, pour ceux qui sont à la recherche d'un lieu de séjour pour passer des vacances tranquilles que Banco est à deux pas de Novaggio et d'Astano où se trouvent des pensions réputées.

Espérant, mon cher rédacteur, que vous trouverez un peu de place dans notre journal, pour y exprimer ma reconnaissance à M. Zarri, je vous présente mes meilleures salutations.

* * *

H. C. F., Cormoret, le 5 septembre 1919. — J'ai commencé la récolte par les faibles. Je lève des hausses il n'y a pas un gramme de miel ; pour d'autres une moyenne de 2, 3 et 4 kilogrammes. Heureux sont ceux qui, comme moi, ont fait leur récolte avant le 5 août et qui n'ont pas remis les hausses à la ruche. Quand j'ai fait ma récolte, j'ai trouvé la majeure partie de mes ruches n'ayant pas trop de vivres dans le nid à couvain. Aujourd'hui toutes mes colonies et les essaims sont abondamment pourvus de bon miel récolté dans ce mois à partir du 5. Six à huit kilogrammes seront plus que suffisants pour faire un bon hivernage, octobre à avril prochain. Les reines ont fait de belles pontes pendant cette miellée d'août. J'ai donné ce soir une ration de sucre à la ruche balance. Adieu 1919 : à 1920, si Dieu dans sa bonté nous accorde vie et santé.

NOUVELLES DES SECTIONS

Section de la Basse-Broye.

Dans son assemblée générale d'automne, sur la demande de plusieurs membres, il a été décidé que la section s'occuperait de l'achat d'extracteurs, qui seraient remis aux membres au prix de revient. Les sociétaires désirant souscrire sont priés d'adresser leur demande au président *M. Emile Savary*, à *Vers-chez-Perrin près Payerne* jusqu'au 15 décembre prochain.

Le modèle d'extracteur sera arrêté après consultation des souscripteurs à fin décembre.

Un concours serait ouvert pour cette livraison et chacun de ce fait aurait son extracteur assuré pour le printemps prochain. Vu la rareté des matières premières, il convient de s'en prendre assez tôt.

Nous engageons tous les membres qui n'ont pas d'extracteur d'examiner la chose de près. Un outillage à soi est un des moyens d'éviter le transport de la loque dans son rucher.

Chs Clot, secrétaire.

DONS REÇUS

Bibliothèque : H. Pochon, Denezy, 2 fr. — M. Jacquet-Fischer, Pailly, 3 fr. —

Marc Gigon, Grandfontaine, 0.50 fr.

Asile de la Mothe : M. Jacquet-Fischer, Pailly, 3 fr.

Pays envahis : H. Pochon, Denezy, 3 fr. — Marc Gigon, Grandfontaine, 1 fr. —

Favre-Besuchet, Valleyres, 5 fr.

TARIF DES ANNONCES POUR 1920 :

1 page :	Fr. 50.—
1/2 page :	» 25.—
1/4 page :	» 12.50
1/8 page :	» 7.50
1/16 page :	» 4.—

Rabais pour insertions répétées :

Ordres de Fr. 50 à 100.—	5 %
» » » 100 à 250.—	10 %
» » » 250 à 500.—	15 %
Fr. 500 et plus	20 %

Les annonces sont reçues au Bureau des

ANNONCES-SUISSES S. A., LAUSANNE

Rue Haldimand, 17. — Téléph. 29.21

Bâle, Berne, Bienne, Lucerne, Schaffhouse, St-Gall, Zurich.

Etablissement d'apiculture

Téléphone N° 12

Gustave COMMENT, à Courgenay (Jura bernois).

Colonies en ruches à cadres, paniers d'abeilles bien peuplés.
Ruches D.-B., vides, neuves. Miel. J. H. 23194
Diplôme 1^{re} classe au concours de rucher de la Suisse romande 1902.

Grand rucher à vendre

28 ruches D.-T. 74 D.-B. 85 ruches mines, 18 Reber, 59 bonnes colonies, grand nombre de rayons bâtis, 3 armoires à rayons. 1 extracteur à miel, matériel outillage. S'adresser sous chiffres **A. 23191 B. A. aux Annonces-Suisses S. A., Lausanne.**

Pour cause de santé

On offre à vendre un rucher démontable système Delay, pour 36 ruches Dadant, à l'état de neuf,

S'adresser à M. **Emile Bonhôte**, à **Peseux** près **Neuchâtel**. 23193

J. Ernst-Birch, à Küsnacht, lac de Zurich

recommande : 23189 Z

Bocaux à miel de	1/4	1/2	1 kg. de contenance.						
La pièce	35	45	75 cent.	} avec couvercles					
La centaine	33	43	73	} en aluminium.					
Boîtes à miel,	1/4,	1/2,	1,	2,	2 1/2,	3,	4,	5,	10 kg.
la pièce	Fr. 0.25	0.35	0.50	0.90	1.05	1.25	1.75	1.90	3.—
la centaine	» 0.23	0.32	0.45	0.85	1.—	1.20	1.65	1.80	2.90
Boîtes avec anse pour l'expédition	Fr. 0.75	1.20	1.40	1.60	2.20	2.40	3.50		

Ch. JAQUIER, apiculteur-constructeur, BUSSIGNY

Construction de ruches en tous types. Nourrisseur pratique combiné dans le matelas, fr. 8.—. Achat de cire, de vieux rayons, opercules bien sèches. Refonte de déchets à fr. 1,80 par kg. de cire obtenue. Gaufrage à façon pour tous types à fr. 1,60 le kg. (presse Rietsche). Travail soigné et garanti. 23188